



**FR**

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE IV**

de la décision d'exécution de la Commission relative au plan d'action annuel 2022 en faveur de l'Algérie

**Document d'action relatif à « Agrobusiness en Algérie : innovation, start-ups et agriculture durable »**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

**1. SYNTHÈSE**

**1.1. Tableau récapitulatif de l'action**

|  |   |
|--|---|
| <b>1.Intitulé OPSYS Acte de base</b>   | Agrobusiness en Algérie : innovation, start-ups et agriculture durable<br>Action annuelle en faveur de l'Algérie pour 2022<br><br>Référence opérationnelle OPSYS: NDICI-GEO-NEAR/2022/ACT-61425<br>Numéro ABAC d'engagement de niveau 1: JAD.1041594<br><br>Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde) |
| <b>2. Initiative 'Team Europe'</b>   | <b>Oui</b><br>Initiative Team Europe sur l'action climatique, la transition énergétique et les systèmes agroalimentaires durables en Algérie  |
| <b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>  | L'action sera menée à l'endroit suivant : <b>Algérie</b>  |
| <b>4. Document de programmation</b>  | Programme indicatif pluriannuel pour l'Algérie pour la période 2021-2027 <sup>1</sup>   |
| <b>5.Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés</b> | Priorité 3 : Croissance diversifiée, durable et inclusive, emplois y compris verts et numériques<br><i>Objectif spécifique 1 : Contribution à la création d'emploi dans les PME/PMI de l'économie verte, circulaire et numérique</i>  |

<sup>1</sup> Décision d'exécution de la Commission relative à l'adoption du programme indicatif pluriannuel pour l'Algérie pour la période 2021-2027 COM(2022)4470 final du 01.07.2022

| <b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b> |  |                                     |                                     |                           |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| <b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>             | 321 – Industrie  |                                     |                                     |                           |
| <b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>        | <p>ODD principal (1 uniquement):<br/> <b>ODD 8</b> « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »</p> <p>Autres ODD importants (jusqu'à 9) et, le cas échéant, cibles:<br/> <b>ODD 2</b> « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »<br/> <b>ODD 09</b> : industrie, innovation et infrastructure<br/> <b>ODD 12</b> « Établir des modes de consommation et de production durables »<br/> <b>ODD 13</b> « Action Climatique »<br/> <b>ODD 15</b> « Vie Terrestre »</p> |                                     |                                     |                           |
| <b>8 a) Code (s) CAD</b>                                  | 32130- Small and medium-sized enterprises (SME) development (50%)<br>32161- Agro-industries (50%)  |                                     |                                     |                           |
| <b>8 b) Principal canal de distribution</b>               | <b>13000 – Gouvernement tiers (coopération déléguée)</b>   |                                     |                                     |                           |
| <b>9. Objectifs de dépenses</b>                           | <input type="checkbox"/> Migration<br><input checked="" type="checkbox"/> Climat<br><input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain<br><input checked="" type="checkbox"/> Égalité entre les hommes et les femmes<br><input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité<br><input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance  |                                     |                                     |                           |
| <b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>         | <b>Objectif politique général</b>  | <b>Non ciblé</b>                    | <b>Objectif significatif</b>        | <b>Objectif principal</b> |
|   | Développement de la participation/bonne gouvernance  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|   | Aide à l'environnement   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|   | Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|   | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>  |
|   | Réduction des risques de catastrophe   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|   | Inclusion de personnes handicapées   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>  |

|                               |  |   |  |                           |
|-------------------------------|--|---|--|---------------------------|
|                               | Alimentation   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                               | <b>Marqueurs de la convention de Rio</b>   | <b>Non ciblé</b>  | <b>Objectif significatif</b>   | <b>Principal objectif</b> |
|                               | Biodiversité   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                               | Lutte contre la désertification  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                               | Atténuation du changement climatique   | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |
|                               | Adaptation au changement climatique  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
| <b>11. Marqueurs internes</b> | <b>Objectifs politiques</b>  | <b>Non ciblé</b>  | <b>Objectif significatif</b>   | <b>Principal objectif</b> |
|                               | Numérisation   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                               | Tags:<br>connectivité numérique<br>gouvernance numérique<br>entrepreneuriat numérique<br>compétences/compétences numériques<br>services numériques | OUI<br><input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | NON<br><input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | /                         |
|                               | <u>Connectivité</u>  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |                           |
|                               | Tags:<br>connectivité numérique<br>énergie<br>santé<br>éducation et recherche  | OUI<br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>  | NON<br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>       | /                         |
|                               | Migration  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |                           |
|                               | Réduction des inégalités   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                               | COVID-19   | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |

**INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET**

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>12. Montants concernés</b> | <p>Ligne budgétaire: <b>14.020110 – Voisinage Sud</b></p> <p>Coût total estimé: <b>EUR 10 000 000</b></p> <p>Cette action est cofinancée conjointement par:</p> <p>Le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ).</p> <p>L'engagement de la contribution de l'UE à cette action sera complété par d'autres contributions des partenaires de l'équipe d'Europe. Elle est subordonnée à la confirmation formelle, le plus tôt possible, de la contribution significative de chacun des partenaires.</p> |
|-------------------------------|---|

|  |   |
|--|---|
|  | Si les initiatives de l'équipe d'Europe et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE peut se poursuivre en dehors du cadre de l'initiative.                   |
| <b>GESTION ET EXÉCUTION</b>  |   |
| <b>13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)</b> | Modalité du projet<br><b>Gestion directe</b> par :<br>Subventions de jumelage<br><b>Gestion indirecte</b> avec Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH |

## 1.2. Résumé de l'action

L'économie algérienne est une économie dépendante des revenus générés par le secteur des hydrocarbures mais l'Algérie vise à diversifier son économie par l'appui à certains secteurs stratégiques, parmi lesquels le secteur agricole.

Dans l'objectif de contribuer à la création d'emploi dans les PME/PMI de dans l'économie verte, circulaire et numérique, la présente action consiste à appuyer l'Algérie dans ses efforts pour la relance économique, à travers l'axe **développement de l'innovation dans le secteur stratégique de l'agrobusiness**. Il s'agit de participer à rendre l'agriculture plus performante et intelligente tout en étant respectueuse de l'environnement et plus résiliente aux changements climatiques. Ceci passe nécessairement par l'impulsion de l'économie de la connaissance, de l'entrepreneuriat des jeunes (y compris les femmes) et de la numérisation. Il s'agit de la même approche adoptée au sein de l'Union européenne avec le « Pacte vert ».

Le programme vise à **renforcer l'écosystème de l'innovation dans le domaine agricole et agroalimentaire**. Dans ce cadre, l'UE se propose d'appuyer les structures/initiatives regroupant différents acteurs de l'innovation (agriculteurs, universités, PME/PMI, start-up, incubateurs/accélérateurs de start-ups etc.) dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En complément, il s'agira de renforcer les structures d'accompagnement des start-ups et d'accompagner les efforts institutionnels du Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des Start-ups dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de sa politique nationale sur l'innovation, dans le domaine agricole et agroalimentaire, y compris la projection internationale des start-up algériennes.

Il s'agira également de permettre **une application accrue de l'apprentissage, de l'innovation et des technologies améliorées en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable**. Ceci passe par l'appui aux projets à caractère innovant, notamment portés par des femmes, à travers le renforcement de leurs capacités que ce soit dans le domaine technique, commercial ou financier. La transformation numérique, qui est un catalyseur essentiel du changement selon « Le pacte vert pour l'Europe », sera au cœur du projet.

Le programme vise en dernier lieu à ce que **le cadre normatif et institutionnel en faveur de l'agriculture durable et biologique et la production agricole de qualité soit renforcé** afin de répondre aux différents défis auxquels fait face l'Algérie, notamment assurer la durabilité alimentaire.

La conception du programme prend en compte les dimensions transversales qui constituent une partie intégrante des actions de l'UE dans les pays tiers, en particulier l'approche genre, la protection de l'environnement et le changement climatique. Les jeunes constituent un groupe cible important du programme puisqu'ils sont les plus impliqués dans l'innovation et les nouvelles technologies. Le

programme sera mené en conformité avec les engagements pris par le gouvernement algérien en termes de promotion de l'égalité homme femme, autonomisation des femmes, soutien aux populations vulnérables et accessibilité.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Team Europe dans son objectif de soutenir la compétitivité et les compétences vertes. Cette action cofinancera un projet mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Ce projet est également financé par la BMZ.

Cette action participe également à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous », ainsi que les ODDs n°2, 9, 12, 13 et 15.

## 2. JUSTIFICATION

### 2.1. Contexte

L'Algérie, pays producteur d'hydrocarbures à revenu intermédiaire, a pu apurer sa dette extérieure, et conduire des investissements économiques et sociaux ainsi que d'importants transferts sociaux qui ont contribué à améliorer considérablement les indicateurs de développement humain. Le pays dispose du PIB par habitant le plus élevé d'Afrique du Nord (4.080 USD PIB nominal par habitant en 2018, FMI) et du quatrième PIB du continent africain (183 Mds USD en 2017). Toutefois, ces années de croissance n'ont pas permis à l'Algérie de sortir de la dépendance au secteur des hydrocarbures qui contribuent encore à 19,5 % du produit intérieur brut (PIB), 41 % des recettes budgétaires et 94 % des exportations.

Cependant, dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie et de l'augmentation de la demande énergétique domestique, le changement de modèle économique s'impose, principalement par la diversification de l'économie. L'un des secteurs stratégiques pouvant contribuer à cette diversification est **le secteur de l'agriculture** qui peut contribuer à réduire, de façon significative et à terme, le déséquilibre de la balance commerciale agricole et assurer la sécurité alimentaire.

En effet, le secteur agricole algérien, qui représente aujourd'hui plus de 12% du produit intérieur brut (PIB), est considéré comme **un des cinq secteurs stratégiques du pays** ; il a connu le plus fort taux de croissance annuel moyen au cours de la dernière décennie, soit 6,2%. Avec 1 260 000 exploitations agricoles, le secteur emploie près de 9,6% de la population occupée, soit 1 083 000 de personnes en 2019.

**L'enjeu du secteur est d'assurer une sécurité alimentaire par des pratiques de production durables pour des produits de qualité** dans un contexte où la sécurité alimentaire est menacée par un niveau de croissance démographique élevé, une baisse des ressources hydriques ainsi qu'un retard de développement technique de l'activité.

Si l'agriculture est considérée par le gouvernement algérien comme un levier de la croissance économique, c'est dans l'optique du **renforcement des synergies avec le secteur agroalimentaire**.

Dans ce cadre, le rôle de l'**innovation** est important pour l'Algérie, surtout dans le secteur visé où « **l'accompagnement des projets innovants des jeunes** » figure parmi les priorités du programme d'action du Gouvernement pour la création de richesse et d'emploi.

Aux fins de mise en place d'un environnement propice à l'innovation, où l'entrepreneuriat prend la forme de start-ups, un Ministère est dédié à l'économie de la connaissance et aux start-ups. Ce Ministère est chargé de veiller à la création d'écosystèmes favorisant le développement et le transfert de l'innovation et des résultats de la recherche aux acteurs socio-économiques, notamment les établissements d'enseignement et de formation, les microentreprises, les start-ups et les incubateurs, pour améliorer leur compétitivité.

L'une des premières missions du Ministère a été de mettre en place le cadre législatif et réglementaire relatif aux start-ups. Un Décret a été adopté en 2020 pour fixer les conditions de labellisation : start-ups, projet innovant et incubateur. Ces labellisations ouvrent droit à des exonérations fiscales qui ont été définies par décret.

L'Algérie se situe à la 8e place en termes de nombre de start-ups en Afrique et au 50e rang dans le monde. En 2021, sur 3 516 demandes, 751 entreprises algériennes ont été « labellisées start-up ». La plupart des labels ont été délivrés dans les grandes villes comme Alger, Oran et Constantine ; le département ministériel compte se redéployer à l'intérieur du pays ainsi qu'au sud pour sensibiliser et vulgariser les dispositifs mis en place en faveur des start-ups.

Afin d'appuyer **l'innovation dans le secteur agricole**, un accord-cadre a été signé entre le Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des Start-ups et le MADR dans le but d'encourager et de promouvoir l'innovation et les entreprises émergentes dans les domaines liés au secteur de l'agriculture.

La question du genre est prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) qui avait annoncé la création d'un incubateur dédié au secteur agricole et qui aurait pour mission d'« accompagner dans la durée et la proximité les jeunes femmes startupeuses ».

Des actions multiformes et multisectorielles, basées fondamentalement sur la normalisation et la valorisation peuvent **améliorer l'offre des produits agricoles de qualité, en renforçant le partenariat public-privé et par la création d'une dynamique entrepreneuriale professionnelle pour la valorisation des produits et leur intégration dans l'agro-industrie.**

Par ailleurs, un intérêt particulier est porté par le gouvernement algérien à **l'agriculture biologique**, pour laquelle l'État a mobilisé des fonds spécifiques pour encourager ce type de cultures. Les premières productions biologiques ont commencé vers le début des années 2000, néanmoins pour cause de manque d'organisation des producteurs et surtout en l'absence d'un cadre réglementaire régissant le biologique en Algérie, les superficies cultivées n'ont pas pu évoluer et n'ont pas dépassé les 700 ha.

Cette action s'inscrit dans le volet du nouvel agenda pour la Méditerranée visant à renforcer la résilience et la prospérité et tirer parti de la transition numérique. Elle s'inscrit également dans la priorité la « croissance verte et numérique » qui figure parmi les priorités de coopération retenues en coordination avec l'Algérie. Pour l'UE en Algérie, la promotion de la croissance verte et inclusive passe nécessairement par l'impulsion de l'économie de la connaissance, de l'entrepreneuriat des jeunes (y compris les femmes), et de la numérisation. Il s'agit, en effet, de la même approche adoptée au sein de l'UE avec le « Pacte vert ».

De plus, le programme s'inscrit dans la vision déroulée dans la stratégie européenne « De la ferme à la table » dans laquelle la recherche et l'innovation sont des facteurs essentiels pour accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables, sains et inclusifs.

Enfin, le présent programme s'inscrit dans le cadre de la facilité pour l'alimentation et la résilience qui vise à moyen et à long terme à contribuer à la durabilité des systèmes agricoles locaux et à soutenir le développement de pratiques agricoles moins gourmandes en intrants et plus adaptées au climat. La facilité devrait également contribuer à la durabilité des systèmes agroalimentaires locaux et aider les pays voisins du Sud à se diversifier et à s'affranchir de leur dépendance excessive à l'égard des importations de cultures/céréales, notamment en s'orientant vers des variétés, des cultures et des pratiques agricoles moins gourmandes en eau.

## 2.2. Analyse des problèmes

### Brève analyse des problèmes

Ces dernières années, un pôle d'innovation est en train de prendre corps en Algérie grâce à de nombreux jeunes entrepreneurs qui s'investissent par le biais de start-ups dans de nombreux secteurs d'activité. Ce développement dans le domaine de l'innovation est encore plus visible depuis l'institution d'un Ministère

chargé de l'économie de la connaissance et des start-ups qui visent à accompagner les différents porteurs de projets.

Ce dynamisme continue néanmoins à faire face à de nombreuses contraintes et obstacles internes car il ne s'agit pas seulement de la création de start-ups mais surtout de leur pérennité. Nous allons énumérer quelques-uns de ces obstacles/défis :

- l'absence d'une culture de l'entrepreneuriat et du risque empêche **la mise en place de réseaux intégrés d'appui aux jeunes entrepreneurs** (les universités, les entreprises, les banques, les organisations patronales et les pouvoirs publics). La volonté du Ministère de pallier à ce manque est visible. On peut signaler dans ce cadre la création de l'accélérateur « Algeria Venture » mais également l'introduction du label « incubateur » dans la législation. Mais force est de constater que les structures d'appui sont très insuffisantes au regard du potentiel existant et qu'un allègement du processus d'obtention du label « incubateur » peut être entrepris ;

- **les faibles capacités de gestion/vision des leaders des start-ups** : créer une entreprise exige plus qu'une capacité d'innovation dans un secteur donné, la nouvelle entreprise exige un savoir-faire technique, commercial et financier que le porteur de projet n'a pas forcément, ce qui peut être une menace au développement de son projet;

- **l'absence de moyens financiers, techniques et matériels** pour le développement des projets notamment les travaux de prototypes, à signaler aussi l'insuffisante expertise pour valider les prototypes présentés par les porteurs de projets dans les domaines technologiques. Dans ce cadre un « Fonds d'appui et de développement de l'écosystème des start-up » a été créé afin de permettre le financement de l'encadrement des start-ups. Parmi les dépenses énumérées on peut citer le financement: des études de faisabilité, de l'élaboration du Business Plan, des assistances techniques, des frais liés à la création d'un prototype, etc. ;

- **la question du financement** : il peut être extrêmement difficile d'obtenir du crédit en tant que start-up, du fait de l'absence de culture de risque de la part du système bancaire. Dans ce cadre, le Ministère a créé un fond de financement : « Algerian Start-up Fund » (ASF) qui est une société publique à Capital risque. ASF prend en charge le financement des entreprises disposant du label Start-up, en fonds propre et en quasi-fonds propre, elle est née de la collaboration du ministère des Startups et des 6 banques publiques. Mais cette initiative est très récente et ne peut répondre à elle seule aux besoins du marché ;

- **les politiques publiques dans le domaine de la numérisation**: il existe désormais une stratégie dans le domaine de l'innovation, portée par le Ministère délégué chargé de l'économie de la connaissance et des start-ups. Néanmoins le développement de l'innovation dépend de l'ambition des secteurs de pointe qui demandent des investissements sur des décades (numérisation, TIC). Le développement des start-ups doit s'insérer dans une stratégie nationale du numérique. Cette politique du numérique n'est pas totalement affinée, en tous les cas pas clairement affichée.

Par ailleurs, il est à signaler que toute action innovante dans le secteur de l'agriculture/agroalimentaire devra prendre en compte les questions suivantes:

- La nécessité de mettre en place un cadre réglementaire régissant l'agriculture biologique (les questions liées à la labellisation des produits);
- La nécessité d'améliorer les systèmes de contrôle qualité et de traçabilité des productions alimentaires ;
- La nécessité de renforcer la dynamique entrepreneuriale pour la valorisation des produits, leur intégration dans l'agro-industrie.

## Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action

Le programme se construira à la confluence de plusieurs acteurs, puisque les idées innovantes se développent dans une rencontre entre la recherche scientifique et le secteur privé et la start-up peut être un passage intermédiaire entre la microentreprise et la PME. Il s'agira le plus souvent de travailler avec les Directions déconcentrées des Ministères suivants :

**Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des Start-ups** : Ministère de tutelle, il est chargé de proposer de mettre en œuvre la politique nationale dans le domaine de l'économie de la connaissance et des start-up, notamment de l'économie numérique. Ce Ministère a réussi depuis son installation en 2020 à mettre en place un comité national de labélisation des « start-up », des « projets innovants » et des « incubateurs ». Il a également mis en place « Fonds d'appui et de développement de l'écosystème des start-up » et « Algerian Strat-up Fund (ASF) » ;

**Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)**: Ministère partenaire important dans le cadre de cette action, surtout sur l'effet direct 3 visant à améliorer le cadre normatif et institutionnel en faveur de l'agriculture durable et biologique et la production agricole de qualité.

À noter qu'un accord-cadre a été signé entre le Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des Start-ups et le Ministère de l'Agriculture dans le but d'encourager et de promouvoir l'innovation et les entreprises émergentes dans les domaines liés au secteur de l'agriculture, du développement rural et de la foresterie.

À noter que l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) est placé sous la tutelle de ce Ministère. Parmi ses missions, figurent : -la contribution à l'élaboration de programmes de recherche et à la définition de mécanismes et de modalités de leur mise en œuvre ; - la coordination à l'échelle nationale en collaboration avec les structures sectorielles et intersectorielles des activités de recherche agronomique ; - la valorisation des résultats de recherche et veiller à leur diffusion et à leur utilisation en collaboration avec les institutions concernées.

**Ministère de l'Industrie** : Les grandes entreprises développent de nouvelles stratégies d'innovation ouverte. Elles doivent impérativement se trouver au cœur des écosystèmes de start-up les plus dynamiques. Elles visent non seulement à identifier les idées nouvelles mais aussi à rester les architectes de leur transformation en préservant leur capacité à créer de la valeur. Pour les start-up, l'enjeu est de gérer le changement d'échelle de leurs activités en accédant à un marché plus important grâce à la collaboration avec une grande entreprise. Dans ce cadre, l'Algérie souhaite encourager la création d'« Open-Lab » afin de renforcer la collaboration start-up/entreprise ;

**Ministère délégué chargé des microentreprises** : ce Ministère est chargé de la promotion et du développement des microentreprises, de la même façon que le Ministère de l'Industrie, il pourrait être impliqué dans le programme dans la partie renforcement de l'écosystème de l'innovation ;

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique** : les laboratoires de recherche dépendent de ce Ministère et ils devront être impliqués dans le projets car ils font partie des acteurs de l'innovation dont il faut renforcer l'interdépendance avec les autres acteurs. Il s'agira de voir dans la phase de démarrage dans quelle mesure l'accès à ces structures peut être facilité ;

**Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels** : d'après les premières réunions de consultation, les centres de formation professionnelle qui dépendent de ce Ministère peuvent abriter des projets innovants. Là encore, il s'agira d'évaluer le niveau d'accessibilité à ces structures ;

### **Structures d'encadrement des start-ups : Incubateurs/accélérateurs/Fablab**

L'Algérie a entrepris des efforts pour encourager la création et la réalisation de projets innovants, et pour cela elle a entrepris la création de structures qui encadrent, forment, et financent certaines phases de réalisation des projets.

Dans ce cadre nous pouvons citer le label « incubateur » qui est « tout structure publique, privée ou en partenariat public-privé qui propose un appui aux start-ups et aux porteurs de projets innovants, en ce qui concerne l'hébergement, la formation, le conseil et le financement ». Des efforts restent à faire pour permettre la création d'incubateurs thématiques sur une zone géographique plus large.

À côté des incubateurs, « les accélérateurs de start-up » peuvent également apporter une assistance technique lorsque le projet innovant est déjà bien avancé. Il est également prévu la création de centre de prototypage (FabLab).

Ces structures, et principalement celles spécialisées dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, seront renforcés et soutenus dans le cadre du programme.

### **Agriculteurs/ acheteurs détaillants**

L'agriculteur est le premier maillon de la chaîne des groupes que le programme souhaite assister, il peut être le premier utilisateur d'une innovation en lien avec la production agricole.

Il s'agit de renforcer le lien entre agriculteurs et chercheurs/start-up/structures d'appui afin que l'agriculture puisse exprimer ses besoins et que les porteurs de projets y répondent, ceci dans un souci de développer une production durable et de qualité.

Les acheteurs/détaillants peuvent également être concernés par le programme dans la mesure où ils constituent un intermédiaire important entre l'agriculteur et les consommateurs.

### **Les organismes d'accréditation, de labellisation et de contrôle qualité**

Les organismes de normalisation, d'accréditation et de labellisation peuvent bénéficier de l'appui du programme, notamment sur la partie liée à la labellisation et au contrôle qualité des productions agricoles.

Parmi ces organismes nous pouvons citer : ALGERAC pour l'accréditation et l'IANOR pour la normalisation.

## **2.3. Enseignements tirés**

La conception de l'action proposée se base sur l'expérience capitalisée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Secteur de l'Agriculture en Algérie y compris dans la gestion de l'eau, l'agro-industrie et la pollution agricole (PASA).

Dans le cadre du PASA, deux résultats portaient sur l'amont et l'aval de certaines filières agricoles stratégiques. L'approche filière est abandonnée dans la présente action afin d'élargir au maximum le champ d'intervention du programme et d'appuyer des solutions innovantes qui répondent à des problématiques transversales dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Des synergies seront à rechercher avec le Programme d'appui à la transition de l'Algérie vers une économie verte et circulaire (EcoVerteC) qui vise à contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des filières stratégiques et à la création d'emplois. Une complémentarité avec ce projet sera recherchée, notamment pour les activités que ce projet soutient en matière d'appui aux "green start-ups".

La Société allemande pour la Coopération internationale (GIZ), qui est le partenaire de mise en œuvre, veillera à assurer les synergies nécessaires avec son projet « promotion des start-up pour l'économie verte », et dont la présente action constitue une des composantes. La GIZ capitalisera également sur son projet « INNODEV » qui visait la création de nouveaux emplois par la promotion de l'innovation durable et locale et de

l'entrepreneuriat masculin et féminin, notamment dans les secteurs de l'économie verte. Le projet INNODEV a touché plusieurs wilayas, ce qui facilitera l'implémentation du nouveau projet.

Sur la présence dans les régions : en se basant sur l'expérience du PASA, le choix de l'installation de « bureaux-projet » dans les régions a été très bénéfique car ça facilite la prise de contact et donc l'appropriation du projet par les acteurs locaux, dans un contexte de centralisation de la prise de décision politique.

### 3. DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif général (impact) de cette action est la contribution à la création d'**emploi** dans les PME/PMI de **l'économie verte, circulaire et numérique**.

Les objectifs spécifiques (effets) de cette action sont:

- 1- L'écosystème de l'innovation dans le domaine agricole/agroalimentaire est renforcé
- 2- Application accrue de l'apprentissage, de l'innovation et des technologies améliorées en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable
- 3- Le cadre normatif et institutionnel en faveur de l'agriculture durable et biologique et la production agricole de qualité est renforcé

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus correspondants) sont les suivants:

Contribuant à l'objectif spécifique 1 :

- 1.1 Les structures/ initiatives regroupant différents acteurs de l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont appuyées ;
- 1.2 Les structures d'accompagnement des start-ups dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont renforcées
- 1.3 Le Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des start-ups est soutenu dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'innovation dans le domaine agricole et agroalimentaire, y compris la projection internationale des start-ups algériennes

Contribuant à l'objectif spécifique 2 :

- 2.1 Des projets à caractère innovant dans le secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire sont soutenus;
- 2.2 Les femmes, dans toute leur diversité, disposent d'un accès renforcé aux possibilités d'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat innovant en particulier, ainsi que l'entrepreneuriat social, et à des moyens de subsistance de substitution, et participent davantage à l'économie verte et circulaire

Contribuant à l'objectif spécifique 3 :

- 3.1 La conformité aux standards européens du cadre normatif régissant l'agriculture biologique et la labellisation est améliorée
- 3.2 La conformité aux standards européens des systèmes de contrôle de qualité et de traçabilité des produits alimentaires est améliorée
- 3.3 Les structures sous tutelle du Ministère de l'Agriculture contribuent à la promotion et création de microentreprises de valorisation des productions agricoles et de l'agro-industrie

Les objectifs de l'Action contribuent aux objectifs généraux de l'initiative "Team Europe", qui sont les suivants :

- Le soutien à la compétitivité et aux compétences vertes

### **3.2. Activités indicatives**

#### **Activités liées au produit 1.1**

- Appui aux initiatives innovantes multi-acteurs, à travers l'appui aux structures existantes ;
- Renforcement des dialogues institutionnels, secteurs privés/publics/académiques ;
- Appui aux initiatives d'Open innovation (collaboration grandes entreprises et start-up)

#### **Activités liées au produit 1.2:**

- Appui aux structures d'accompagnement des start-ups, à travers l'appui stratégique, logistique, la visibilité et la communication, la formation du personnel ;
- Sensibilisation sur la responsabilité sociale et l'égalité entre les hommes et les femmes

#### **Activités liées au produit 1.3**

- Accompagnement du Ministère pour l'actualisation et la mise en œuvre de sa stratégie visant à développer les projets innovants, spécifiquement dans le secteur visé ; Accompagnement du Ministère pour la mise en œuvre de l'accord-cadre signée avec le MADR ;

#### **Activités liées au produit 2.1:**

- Soutien direct aux start-ups à travers un appel à propositions ;
- Soutien à la création de start-ups ;
- Soutien du passage de projets innovant à start-up

#### **Activités liées au produit 2.2:**

- Lancement d'un appel à propositions pour l'appui de projets innovants portés par des femmes ;

#### **Activités liées au produit 3.1:**

- Appui à l'élaboration d'un cadre normatif régissant l'agriculture biologique, conforme aux standards européens
- Élaboration d'un plaidoyer national autour de l'agriculture biologique
- Renforcement de capacités institutionnelles

#### **Activités liées au produit 3.2:**

- Appui pour l'harmonisation de la réglementation nationale en matière de contrôles et normes phytosanitaires et phytotechniques avec la réglementation internationale et européenne

#### **Activités liées au produit 3.3:**

- Organisation et incitation des professionnels à la normalisation et valorisation des productions
- Accompagnement des jeunes investisseurs à la création des microentreprises de valorisation des productions agricoles et l'agro-industrie

### **3.3. Intégration des questions transversales**

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

### **Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)**

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire)].

### **Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques**

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Les activités du projet ainsi que les résultats attendus visent à améliorer la productivité agricole durable de l'Algérie conformément aux principes agro-écologiques. Dans ce cadre, seront privilégiés les projets permettant d'améliorer la restauration des environnements et des écosystèmes dégradés par la promotion de techniques d'agriculture intelligentes et biologiques et la promotion de chaînes de valeur agroalimentaires durables, y compris l'utilisation de l'agriculture de précision et récupération des nutriments pour assurer la durabilité environnementale à plus long terme.

### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que des projets portés par des femmes seront particulièrement encouragés et soutenus.

Toutes les actions menées, que ce soit au niveau de la gouvernance ou des thématiques, tiendront compte de la question d'égalité homme-femme.

Le produit 2.1 de l'action vise l'appui aux projets innovants portés par des femmes, avec un objectif d'autonomisation.

### **Droits de l'homme**

L'action sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits, avec une attention particulière aux groupes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes en situation de handicap. Les cinq principes de travail suivants seront appliqués tout au long de la mise en œuvre, tant au niveau des procédures que des objectifs recherchés : liens avec le système des droits de l'homme ; participation et accès au processus décisionnels ; non-discrimination et égalité d'accès, redevabilité ; transparence et accès à l'information.

### **Invalidité**

Selon les codes CAD de l'OCDE sur le handicap renseignés dans la section 1.1, cette action appartient à la catégorie D0.

Cela implique que le handicap ne constitue pas un objectif significatif du programme, néanmoins l'action sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits, avec une attention particulière personnes en situation de handicap.

### **Démocratie**

Les actions menées dans le cadre du programme seront arrêtées et mise en œuvre dans le cadre d'un processus démocratique de consultation continu, de redevabilité, de transparence et d'accès à l'information.

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

Offrir des solutions innovantes aux agriculteurs, surtout ceux se trouvant dans des zones enclavés (zones d'ombre) pour améliorer la qualité de leur production et/ou assurer sa durabilité par le recours à des procédés innovants peut permettre l'amélioration de leur situation économique, ce qui contribue à leur résilience économique et climatique.

### **Réduction des risques de catastrophe**

Les projets innovants qui seront soutenus peuvent porter sur la réduction de risque de catastrophe.

### Numérisation

La question transversale de la numérisation sera au cœur du projet car il ne peut y avoir d'innovation sans numérisation des processus de production.

### 3.4. Risques et hypothèses

| Catégorie                            | Risques  | Probabilité<br>(Haute/<br>Moyenne/<br>Faible) | Impact<br>(Haut/<br>Moyen/<br>Faible) | Mesures d'atténuation   |
|--------------------------------------|--|---|---------------------------------------|---|
| Planification, processus et systèmes | Capacités administratives des institutions qui seront chargées de la mise en œuvre du projet   | Moyenne                                       | Haut                                  | Formation des ressources clés.<br><br>Planification participative afin que l'institution impliquée s'approprie le programme.  |
|                                      | Implication des institutions   | Faible  | Haut                                  | Des ateliers participatifs devraient être organisés au démarrage du projet.   |
| Planification, processus et systèmes | Lourdeurs dans la mise en œuvre due à la difficulté à travailler de façon directe avec les acteurs de l'innovation (start-up, PME, incubateurs etc.) | Moyenne                                       | Moyen                                 | S'assurer du rôle de facilitateur du Ministère de tutelle.<br><br>Formalisation des flux de communication et d'information en collaboration avec Ministère de tutelle |
| Communiquer et informer              | Faible implication des différents acteurs de l'innovation  | Moyenne                                       | Haut                                  | Intégrer les différents acteurs dès le début de mise en œuvre du projet.<br><br>Veiller à faire connaître les opportunités de programmes aux porteurs de projets.     |
| Communiquer et informer              | Faible présence d'initiatives  | Moyenne                                       | Moyen                                 |   |

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
|  | innovantes dans le domaine de l'agriculture/agroalimentaire |  | <p>Élargir le périmètre d'intervention du programme, en touchant notamment les zones enclavées et les régions du Sud.</p> <p>Avoir une acception large de la qualification des secteurs « agricole » et « agroalimentaire » afin de toucher des projets innovants qui intéressent ces secteurs de façon indirecte</p> |
|--|---|--|---|

### Hypothèses externes :

- Implication du Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des start-ups
- Coordination efficace entre les différentes parties prenantes
- Implication et accessibilité des structures d'accompagnement des start-ups
- Implication de toutes les parties prenantes au projet
- Accès facilité aux stratégies développées
- Implication des partenaires dans l'identification des projets innovants
- Accès facilité aux porteurs de projets
- Accès facilité aux structures d'accompagnement des start-ups
- Implication des structures soutenues
- Implication du MADR et de ses structures sous-tutelle
- Accès facilité aux structures sous tutelle du MADR

### 3.5. La logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est :

**SI** les structures/ initiatives regroupant différents acteurs de l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont appuyées

**SI** Les structures d'accompagnement des start-ups dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont renforcées,

**SI** Le Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des start-ups est soutenu dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'innovation dans le domaine agricole et agroalimentaire, y compris la projection internationale des start-ups algériennes

**ET** que l'accès est facilité aux structures de l'innovation et aux structures d'appui aux start-ups, que le Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des start-ups est impliqué dans l'action

**ALORS** L'écosystème de l'innovation dans le domaine agricole/agroalimentaire est renforcé,

**PARCE QUE** les différents acteurs de l'innovations (agriculteurs, universités, PME/PMI, start-up, incubateurs/accélérateurs de start-up tec.) formeront une communauté dynamique et travailleront ensemble dans le cadre de l'action et que le Ministère chargé de développer les start-ups aura amélioré sa stratégie.

**SI** Des projets à caractère innovant dans le secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire sont soutenus

**SI** Les femmes, dans toute leur diversité, disposent d'un accès renforcé aux possibilités d'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat innovant en particulier, ainsi que l'entrepreneuriat social, et à des moyens de subsistance de substitution, et participent davantage à l'économie verte et circulaire

**ET** qu'il y a une implication des partenaires dans l'identification des projets, que l'accès aux porteurs de projets est facilité

**ALORS** il y aura une application accrue de l'apprentissage, de l'innovation et des technologies améliorées en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable.

**PARCE QUE** le soutien direct aux porteurs de projets est indispensable pour avoir un résultat tangible en matière d'application de l'innovation et des technologies améliorées en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable.

**SI** La conformité aux standards européens du cadre normatif régissant l'agriculture biologique et la labellisation est améliorée

**SI** La conformité aux standards européens des systèmes de contrôle de qualité et de traçabilité des produits alimentaires est améliorée

**SI** Les structures sous tutelle du Ministère de l'Agriculture contribuent à la promotion et création de microentreprises de valorisation des productions agricoles et de l'agro-industrie

**ET** que le Ministère de l'Agriculture et du développement Rural est impliqué, et que l'accès aux structures sous tutelle est facilité

**ALORS** Le cadre normatif et institutionnel en faveur de l'agriculture durable et biologique et la production agricole de qualité sera renforcé

**PARCE QUE** l'appui à l'amélioration du cadre normatif et institutionnel sur la question de l'agriculture durable et biologique, l'amélioration du contrôle qualité et le renforcement du partenariat public/privé dans le domaine agricole ; concourent à encourager le recours à des modes de production durable.

**Si** les trois effets directs sont réalisés

**Et** que les deux Ministères partenaires sont impliqués, qu'il existe une implication et coordination efficace entre les acteurs de l'innovation, que l'accès est facilités aux différentes structures d'accompagnement et aux porteurs de projets

**ALORS** l'action va contribuer à la création d'emploi dans les PME/PMI de l'économie verte, circulaire et numérique à long terme

**PARCE QUE** l'innovation dans le domaine agricole, notamment à travers les start-ups, contribuent à l'appropriation par les entreprises des nouveaux procédés innovants à travers la création d'emploi. Un cadre normatif favorable à l'agriculture biologique et aux produits de qualité favorise la création d'emploi, notamment dans le domaine de la prestation de service.

### **3.6. Matrice indicative du cadre logique**

| Résultats                       | Chaîne de résultats<br>Principaux résultats attendus   | Indicateurs   | Valeurs de référence         | Objectifs  | Sources de données                                 | Hypothèses   |
|---------------------------------|--|---|------------------------------|--|--|--|
| <b>Impact (objectif global)</b> | Contribution à la création d' <b>emploi</b> dans les PME/PMI de l' <b>économie verte, circulaire et numérique</b>  | a) Nombres de bénéficiaires accédant à des services financiers avec le soutien de l'UE a) entreprises b) individus, désagrégés par genre ;<br>b) Nombres d'emplois créés/sauvegardés par le soutien de l'UE, désagrégés par emplois verts et emplois numériques.  | a) 0 (2023)<br>b) 0 (2023)   | 1 200 b) 500 (2026)<br>2 1 000 (2027)  | 1<br>2   | <i>Pas applicable</i>  |
| <b>Effet direct 1</b>           | <b>1/L'écosystème de l'innovation dans le domaine agricole/agroalimentaire est renforcé</b>  | 1.1 Nombre d'actions entreprises entre plusieurs acteurs de l'innovation suite à l'intervention de l'UE   | 1.1 0 (2023)                 | 1.1 à définir dans la phase de démarrage   | 1.1 Évaluation finale                              | Implication du Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des start-ups<br><br>Coordination efficace entre les acteurs de l'innovation<br><br>Implication et accessibilité des structures d'accompagnement des start-ups |
| <b>Effet direct 2</b>           | <b>2/ Application accrue de l'apprentissage, de l'innovation et des technologies améliorées en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable.</b> | 2.1 Nombre de projets innovants soutenus dans le secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire avec l'appui de l'UE<br><br>2.2. Nombre de petits exploitants adoptant des technologies améliorées et des innovations (variétés améliorées/techniques de transformation, etc.), ventilé par lieu, suite à l'intervention de l'UE | 2.1 0 (2023)<br>2.2 0 (2023) | 2.1 à définir dans la phase de démarrage<br><br>2.2 à définir dans la phase de démarrage | 2.1 Évaluation finale<br><br>2.2 Évaluation finale | Implication de toutes les parties prenantes au projet<br><br>Coordination efficace entre les différentes parties prenantes<br><br>Accessibilité facilité aux porteurs de projets   |
|                                 |  |   |                              | 3.1 à définir dans la phase de démarrage   | 3.1 Rapports du Ministère et                       | Implication du Ministère de  |

|  |  |   |  |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|--|
| <b>Effet direct 3</b>                    | <b>3/ Le cadre normatif et institutionnel en faveur de l'agriculture durable et biologique et la production agricole de qualité est renforcé</b>   | 3.1 Un cadre normatif et institutionnel favorisant l'agriculture durable et biologique et la production agricole de qualité est élaboré/amélioré avec le soutien de l'UE  | 3.1 0<br>(2023)                        |  | rappports de suivi/évaluation du programme   | l'agriculture et du développement rural<br><br>Implication et accessibilité aux structures sous tutelle du MADR                            |
| <b>Produit 1 lié à l'effet direct 1</b>  | 1.1 Les structures/ initiatives regroupant différents acteurs de l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont appuyées   | 1.1.1 Nombre de structures/ initiatives regroupant les acteurs de l'innovation appuyées avec l'intervention de l'UE   | 1.1.1 0<br>(2023)                      | 1.1.1 à définir dans la phase de démarrage   | 1.1.1 Rappports du Ministère et rapports de suivi/évaluation du programme  | Accès facilité aux structures de l'innovation<br><br>Implication des structures soutenues  |
| <b>Produit 2 lié à l'effet direct 1</b>  | 1.2 Les structures d'accompagnement des start-ups dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont renforcées   | 1.2.1. Nombre de structures d'accompagnement des start-ups dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire renforcées avec l'intervention de l'UE  | 1.2.1 0<br>(2023)                      | 1.2.1 à définir dans la phase de démarrage   | 1.2.1 Rappports du Ministère et rapports de suivi/évaluation du programme  | Accès facilité aux structures d'appui aux start-ups<br>Implication des structures soutenues  |
| <b>Produit 3 liée à l'effet direct 1</b> | 1.3 Le Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des start-ups est soutenu dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'innovation dans le domaine agricole et agroalimentaire, y compris la projection internationale des start-ups algériennes | 1.3.1 Nombre d'actions de conseil / renforcement de capacités menées avec l'intervention de l'UE<br><br>1.3.2 Nombre d'activités pour la projection internationale des start-ups algériennes menées avec l'intervention de l'UE | 1.3.1 0<br>(2023)<br>1.3.2 0<br>(2023) | 1.3.1 à définir dans la phase de démarrage<br>1.3.2 à définir dans la phase de démarrage | 1.3.1 Rappports du Ministère et rapports de suivi/évaluation du programme<br><br>1.3.2 Rappports du Ministère et rapports de suivi/évaluation du programme | Implication du Ministère Délégué chargé de l'économie de la connaissance et des start-ups<br><br>Accès facilité aux stratégies développées |
| <b>Produit 1 lié à l'effet direct 2</b>  | 2.1 Des projets à caractère innovant dans le secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire sont soutenus   | 2.1.1. Nombre de projets à caractère innovant soutenus dans le cadre de l'action avec le soutien de l'UE  | 2.1.1 0<br>(2023)                      | 2.1.1 à définir dans la phase de démarrage   | 2.1.1 Rappports du Ministère et rapports de  | Implication des partenaires dans   |

|   |  |   |                |  |  |  |
|---|--|---|----------------|--|--|--|
|   |  |   |                |  | suivi/évaluation du programme  | l'identification des projets<br><br>Accès facilité aux porteurs de projets   |
| <b>Produit 2 lié à l'effet direct 2</b> | 2.2 Les femmes, dans toute leur diversité, disposent d'un accès renforcé aux possibilités d'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat innovant en particulier, ainsi que l'entrepreneuriat social, et à des moyens de subsistance de substitution, et participent davantage à l'économie verte et circulaire | 2.2.1. Nombre de femmes bénéficiaires de services de développement des entreprises [grâce à l'action UE ou Team Europe] ayant fait enregistrer leur propre entreprise, y compris une entreprise sociale, i) en général ; ii) dans le secteur de l'économie verte ; dans le secteur de l'économie circulaire avec l'intervention de l'UE | 2.2.1 0 (2023) | 2.2.1 à définir dans la phase de démarrage | 2.2.1 Rapports du Ministère et rapports de suivi/évaluation du programme | Implication des partenaires dans l'identification des projets<br>Accès facilité aux porteurs de projets                              |
| <b>Produit 1 lié à l'effet direct 3</b> | 3.1 La conformité aux standards européens du cadre normatif régissant l'agriculture biologique et la labellisation est améliorée   | 3.1.1 Nombre de politiques/stratégies/lois/réglementations relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable révisées/élaborées avec le soutien de de l'UE   | 3.1.1 0 (2023) | 3.1.1 à définir dans la phase de démarrage | 3.1.1 Rapports du Ministère et rapports de suivi/évaluation du programme | Implication du Ministère de l'agriculture et du développement rural  |
| <b>Produit 2 lié à l'effet direct 3</b> | 3.2 La conformité aux standards européens des systèmes de contrôle de qualité et de traçabilité des produits alimentaires est améliorée  | 3.2.1 Nombre de systèmes de contrôle de qualité et traçabilité des produits alimentaires sont élaborées/ améliorées en conformité avec les standards européens suite à l'intervention de l'UE   | 3.2.1 0 (2023) | 3.2.1 à définir dans la phase de démarrage | 3.2.1 Rapports du Ministère et rapports de suivi/évaluation du programme | Implication du Ministère de l'agriculture et du développement rural  |
| <b>Produit 3 lié à l'effet direct 3</b> | 3.3 Les structures sous tutelle du Ministère de l'Agriculture contribuent à la promotion et création de microentreprises de valorisation des productions agricoles et de l'agro-industrie  | 3.3.1 Nombre d'outils créés permettant aux structures sous tutelle du Ministère de l'Agriculture de contribuer à la promotion et création de microentreprises de valorisation des productions agricoles et de l'agro-industrie grâce à l'intervention de l'UE   | 3.3.1 0 (2023) | 3.3.1 à définir dans la phase de démarrage | 3.3.1 Rapports du Ministère et rapports de suivi/évaluation du programme | Implication du Ministère de l'agriculture et du développement rural<br><br>Facilité d'accès aux structures sous tutelle du Ministère |

## **4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec l'Algérie.

### **4.2. Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de **72 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### **4.3. Modalités de mise en œuvre**

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.<sup>2</sup>

#### **4.3.1. Gestion directe (subventions de jumelage)**

##### **a) Objet des subventions**

Les jumelages contribueront à atteindre l'effet direct 3 « L'agriculture durable et biologique est favorisée dans le cadre normatif »

##### **b) Type de demandeurs visés**

Les demandeurs doivent être des administrations d'États membres de l'UE ou des organismes mandatés par celles-ci.

#### **4.3.2. Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers**

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit" (GIZ) GmbH. Cette mise en œuvre implique la planification, l'organisation, l'exécution et le suivi des activités participants à l'atteinte des deux effets directs 1 et 2 de l'Action.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants :

- Capacités organisationnelles et techniques ;

---

<sup>2</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu) Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

- Participation à la mise en œuvre de plusieurs projets ayant un lien avec plusieurs composantes du projet.

Si l'entité envisagée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée par une mise à jour de la décision.

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée, la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 4.3.3.

#### **4.3.3. Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles**

En cas de survenance de circonstances exceptionnelles et indépendantes de la volonté de la Commission rendant impossible la mise en œuvre de l'action selon la modalité de gestion indirecte, l'action pourrait être mise en œuvre en modalité de gestion directe par le biais de subventions et/ou passation de marchés.

Type de demandeurs (indicatif) : associations et/ou collectivités territoriales et/ou start-up et/ou entreprises et/ou universités et/ou personnes physiques.

#### **4.4. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

## 4.5 Budget indicatif

| Composantes budgétaires indicatives  | Contribution de l'UE<br>(Montant en EUR) | Contribution indicative de tiers,<br>dans la devise indiquée |
|--|--|--|
| <b>Modalités de mise en œuvre</b> – cf. section 4.3  |  |  |
| <b>Effet 1: L'écosystème de l'innovation dans le domaine agricole/agroalimentaire est renforcé</b> | 2.900.000                                |  |
| Gestion indirecte avec GIZ– cf. section 4.3.2  |  |  |
| <b>Effet 2: L'innovation dans le domaine agricole et agroalimentaire est renforcée</b>             | 4.000.000                                |  |
| Gestion indirecte avec GIZ– cf. section 4.3.2  |  |  |
| <b>Effet 3 : L'agriculture durable et biologique est favorisée dans le cadre normatif</b>          | 3 000 000                                |  |
| <b>Subventions</b> (jumelages) — enveloppe totale de la section 4.3.1                              |  |  |
| <b>Évaluation</b> – cf. section 5.2<br><b>Audit</b> – cf. section 5.3                              | 100 000                                  |  |
| <b>Communication et visibilité</b> – cf. section 6   | N.A.                                     |  |
| <b>Totaux</b>  | 10 000 000                               |  |

## 4.6 Structure organisationnelle et responsabilités

**a) Un comité de pilotage (COFIL)** stratégique national présidé par le Ministère de tutelle (Ministère délégué chargé de l'économie de la connaissance et des start-up). Il sera composé du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, de la Délégation de l'Union européenne et des partenaires de mise en œuvre. Il se réunira au moins une fois par an ou autant de fois que nécessaire.

Les représentants d'autres Ministères pourront être invités à participer à des réunions, si cela est jugé opportun pour favoriser l'inter-sectorialité et la prise en charge de certaines questions transversales (par exemple la protection de l'environnement et l'action climatique etc.).

Le COFIL aura essentiellement pour rôle de: (i) donner les orientations stratégiques et veiller à la cohérence des interventions du programme avec les politiques nationales, (ii) veiller à la coordination des activités prévues par le programme avec celles réalisées par le biais d'autres programmes nationaux et internationaux.

**c) Un(e) Directeur national(e)** du programme sera désigné(e) par le Ministère de tutelle. La Délégation de l'Union européenne sera informée de ces désignations. Le(a) Directeur national(e) du programme assurera la coordination des différentes parties prenantes algériennes publiques, associatives et privées, ainsi que la coordination avec les autres programmes pouvant être impliqués. Plus particulièrement, il (elle) participera à la mise en place du COFIL, en assurer le secrétariat, et (ii) veiller à la bonne exécution des activités prévues et au respect des décisions et engagements de la partie nationale. Le Ministère de l'Agriculture et du

Développement Rural veillera au respect des engagements de la partie nationale relatifs à l'effet direct 3 du projet.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

#### **4.7 Conditions préalables**

N/A

### **5. MESURE DE PERFORMANCE, SUIVI ET RAPPORTS**

#### **5.1. Suivi et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport rend compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré de réalisation de ses Produits et de sa contribution à la réalisation de ses Effets et, si possible au moment de l'établissement du rapport, de la contribution à la réalisation de ses Impacts, mesurée par des indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Dès le démarrage et de la définition des « valeurs de référence et cibles », les partenaires de mise en œuvre procéderont, en concertation avec la partie nationale et la Délégation de l'Union européenne à une révision de la partie du cadre logique qui concerne leur composante et le présenteront au COPIL y afférent pour validation.

#### **5.2. Évaluation**

Compte tenu de la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes soit par l'intermédiaire de consultants indépendants, soit par l'intermédiaire d'un partenaire de mise en œuvre.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à différents niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que de nouvelles actions peuvent être entreprises dans le secteur.

Lorsque l'évaluation sera commandée par la Commission, la Commission constitue un groupe de référence composé de représentants des principales parties prenantes, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national (représentants du gouvernement, des organisations de la société civile (secteur privé, ONG, etc.)). Si cela est jugé nécessaire, d'autres donateurs seront invités à y participer. La Commission informe le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 3 semaines à l'avance des dates prévues pour l'exercice d'évaluation et les missions. Le partenaire de mise en œuvre collaborera efficacement et utilement avec les experts chargés de

l'évaluation en leur fournissant notamment l'ensemble des informations et des documents nécessaires et leur assurant l'accès aux locaux ainsi qu'aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation sont partagés avec le pays partenaire et d'autres parties prenantes clés selon les meilleures pratiques de diffusion des évaluations. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, en accord avec le pays partenaire, décident conjointement des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Les services d'évaluation peuvent faire l'objet d'un contrat.

### **5.3. Audit et vérifications**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## **6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE**

Toutes les entités mettant en œuvre des actions extérieures financées par l'UE ont l'obligation contractuelle d'informer les publics concernés du soutien apporté par l'Union à leurs travaux en affichant l'emblème de l'UE et, le cas échéant, une brève déclaration de financement sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. À cette fin, ils doivent se conformer aux instructions données dans les exigences de communication et de visibilité contenues dans le document « Communicating and raising EU visibility: Guidance for external actions », adopté en juillet 2022.

Cette obligation s'appliquera de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les prestataires de services, les bénéficiaires de subventions ou les entités mandatées ou déléguées, telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles correspondantes doit être incluse dans la convention de financement, la passation de marchés et les contrats de subvention respectifs, ainsi que dans les conventions de délégation.

Pour la communication sur les initiatives de l'équipe d'Europe, l'UE et ses États membres peuvent s'appuyer sur les orientations spécifiques relatives à l'identité visuelle de l'équipe d'Europe.